

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

---

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE722

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Le Meur, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa 7, après les mots :

« par avenant des loyers et redevances »,

insérer le mot :

« maximaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.